

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Bureau Séance du mardi 10 juin 2014

Membres du Bureau en exercice : 30

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 2.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 3.1, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 7.1, 7.2, 7.3

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 22h30.

Etaient présents: M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.2.1), M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, Mme Elsa MAILLOT, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN (à partir du 1.2.1), M. Serge RUTKOWSKI, M. Bernard GAVIGNET, M. Daniel HUOT (jusqu'au 1.2.3), M. Fabrice TAILLARD, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 1.1.2)

<u>Etaient absents</u>: M. Jean-Paul MICHAUD, M. François LOPEZ, Mme Sylvie WANLIN, M. Marcel FELT, M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT

Secrétaire de séance : Mme Karima ROCHDI

Procurations de vote :

Mandants: F. LOPEZ, D. HUOT (à partir du 3.1), P. DUCHEZEAU (jusqu'au 1.2.3), F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.2.1), P. CONTOZ (à partir du 1.2.1)

Mandataires: F. PRESSE, C. BARTHELET (à partir du 3.1), D. HUOT (jusqu'au 1.2.3), Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.2.1), JY. PRALON (à partir du 1.2.1)

Activités éco-citoyennes 2014 - Demande de subvention de la maison de l'environnement de Franche-Comté

Rapporteur: Françoise PRESSE, Vice-Présidente

Commission: Développement durable

	Inscription budgétaire			
F	BP 2014 et PPIF 2014-2018	Montant prévu au BP 2014 : 8 000 €		
	« Action de sensibilisation à l'environnemen	t » Montant de l'opération : I 000 €		

Résumé :

La maison de l'environnement regroupe 13 associations œuvrant dans un objectif commun : la préservation de l'environnement.

Le programme d'activités éco-citoyennes proposé vise à sensibiliser le grand public à diverses problématiques environnementales dans le but d'un changement de comportements.

Le projet présenté répondant aux critères fixés par le Grand Besançon, dans le cadre de son règlement de soutien aux actions de sensibilisation à l'environnement, il est proposé d'attribuer à la maison de l'environnement de Franche-Comté une subvention de I 000 € pour la réalisation des activités éco-citoyennes 2014.

I. <u>Présentation des activités éco-citoyennes de la maison de l'environnement de</u> Franche-Comté

A/ La maison de l'environnement de Franche-Comté

La maison de l'environnement regroupe 13 associations œuvrant dans un but commun : la préservation et la protection de l'environnement.

Ce rapprochement géographique concrétise la volonté d'un travail en commun d'informer, de sensibiliser le public et de conseiller les pouvoirs publics dans les domaines propres aux associations membres.

Les associations hébergées par la maison de l'environnement sont précisées ci-après :

- le conservatoire botanique national de Franche-Comté,
- le conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté,
- la ligue pour la protection des oiseaux de Franche-Comté,
- le pôle-relais tourbières,
- le plan national d'actions chiroptères,
- le plateau du patrimoine naturel de la maison de l'environnement de Franche-Comté,
- l'office pour les insectes et leur environnement de Franche-Comté
- la plateforme franc-comtoise d'éducation à l'environnement pour un développement durable,
- l'union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement,
- l'Ajena,
- le collectif Saône et Doubs Vivants/Sundgau Vivant,
- France Nature Environnement-Doubs,
- et France Nature Environnement Franche-Comté.

B/ Les activités éco-citoyennes

Les activités proposées sont de 3 types :

- des ateliers éco-citoyens : organisés chaque mois, ils permettent au grand public de bénéficier d'informations pratiques pour participer à la préservation de l'environnement,
- les mercredis des enfants : à destination du jeune public,
- des expositions.

Les activités sont encadrées, en fonction des thèmes abordés, par l'un des membres de la maison de l'environnement.

En 2014, les thèmes suivants sont retenus pour les activités éco-citoyennes :

- les zones humides (tourbières et plantes carnivores),
- la magie des haies (identification des oiseaux par leur chant)
- les petites bêtes du jardin (la vie du sol, le compostage, la protection des micromammifères),
- les arbres, nos voisins méconnus (identification, les cosmétiques naturels),
- consommons durable (l'eau, textiles et environnement),
- l'énergie (les énergies renouvelables, l'isolation, la fabrication d'un chauffe-eau solaire),
- la réduction des déchets (le tri, la réduction du poids de sa poubelle),
- la ville durable de demain.

II. Bilan financier prévisionnel de l'action

DEPENSES en € ht		RECETTES en €	
Achat de matériel	6 004	Autofinancement	18 070
Communication	4 940	Cotisations	1 100
Charges personnel	10 826	Subventions	_ 14
		DREAL	I 600
		CAGB	1 000
TOTAL DEPENSES	21 770	TOTAL RECETTES	21 770

Pour cette action, la maison de l'environnement de Franche-Comté sollicite une aide financière de l 000€ au Grand Besançon.

III. Proposition

Le projet présenté par la maison de l'environnement de Franche-Comté répond aux critères d'éligibilité arrêtés dans le règlement pour l'attribution d'aides aux actions de sensibilisation à l'environnement.

Il permet de sensibiliser le grand public aux enjeux de la préservation de la biodiversité, aux économies d'énergie et à la consommation locale. Il est également l'occasion de rassembler autour d'un projet commun des associations et organismes locaux.

Il est donc proposé d'attribuer à l'association une subvention de I 000 € pour la réalisation de ses activités éco-citoyennes.

A l'unanimité, le Bureau :

- prend connaissance du programme d'activités éco-citoyennes ;
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de l 000 € à la maison de l'environnement de Franche-Comté pour la réalisation de cette opération.

Pour extrait conforme,

Préfecture de la Région Président
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 1 8 JUIN 2014

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 26 Contre: 0 Abstention: 0